



# BelleVue desAlpes.fr

## **BAREME DES HONORAIRES TTC MAXIMUM DE L'AGENCE BVDA AU 01/08/2024**

*Calculés sur le montant de la transaction réalisée*

**L'agence pratique les honoraires charge vendeur.**

- Jusqu'à 65.000 € > 4 000 € forfaitaire.
- De 65.001€ à 150.000 € > 7 %
- De 150.001 € à 300.000 € > 5 %
- De 300.001 € à 500.00 € > 4 %
- A partir de 600.001 € > 3,5 %
- Garage 10 % (minimum forfaitaire de 1.000 €)

Aucun honoraire et aucun frais ne sont dus avant la conclusion de l'acte authentique.

Les honoraires à la charge de l'acquéreur et les honoraires partagés (vendeur 50 % et acquéreur 50 %) sont possibles sous conditions.

Avis de valeur : hors cadre d'un mandat délégué à l'agence : 100 € TTC pour les appartements. 150 € TTC pour les maisons.  
Sur devis pour plusieurs lots.

*Carte professionnelle Transaction délivrée par la CCI de Grenoble N°  
CPI38012023000000025 en date du 19 Juin 2023. Assurance Responsabilité  
civile : Liberty Mutual Insurance Europ*